

LE JUSTE PARTAGE DE L'EAU DANS LE MARAIS POITEVIN, VERS UNE GESTION DURABLE DES MILIEUX HUMIDES.

zone humide, marais poitevin, gestion de l'eau, bien commun

« Dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis, l'usage de l'eau appartient à tous et chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous. »

« VNF rappelle en premier lieu qu'il est interdit de se baigner dans les canaux et que la baignade n'est autorisée que dans certaines rivières. »

Tout le monde a le droit à l'eau potable chez soi, puisée et traitée, mais il est interdit de s'immerger dans les cours d'eau. Qu'est-ce que cela dit de notre rapport à l'eau ?

Tous les usages de l'eau sont-ils légitimes ? La priorité à l'eau potable et à l'irrigation agricole nécessaire pour nous nourrir, peut-elle être conciliable avec la sauvegarde des milieux humides et avec des usages de loisir apparemment futiles mais qui participent à la qualité de vie de tous ?

Comment organiser une gestion de l'eau qui garantisse des droits d'usages multiples pour tous sans nuire aux droits des autres, notamment en aval ? Quels seraient les devoirs qui permettraient de trouver un équilibre entre l'utilisation de cette ressource et le souci de préserver sa qualité ?

Avec ces questions en tête, je me suis rendue dans le Marais Poitevin, territoire d'eau par excellence, quadrillé de canaux et fossés, progressivement creusés depuis le XX^{ème} siècle afin de drainer et rendre cultivables d'anciens marécages et terres submersibles.

Cette entité géographique située en Sud Vendée, à proximité directe de La Rochelle, Niort et Nantes, est une des plus vastes zones humides littorales françaises (107 594 hectares). C'est une zone humide au multiples visages.

Sur la côte, les vasières et près salés de la Baie de l'Aiguillon accueillent oiseaux migrateurs aux côtés des ostréiculteurs et mytiliculteurs qui profitent des eaux saumâtres et des marées pour leur activité. Derrière les rideaux de digues successifs, les cultures céréalières des marais desséchés littoraux balayés par les embruns dessinent des horizons plats, théâtre du ciel océanique. Plus en amont, les céréales se mêlent au maraîchage. Les cigognes suivent les tracteurs au labour tandis que sur la parcelle voisine, les saisonniers s'activent à la cueillette des melons. Des rideaux de peupliers, frênes et

aubépines viennent border les champs et les canaux et les vaches paissent au côté des poules d'eau. Ici les maisons aux tuiles ocres se tapissent au plus près du sol pour échapper au vent. Quelques dizaines de centimètres plus bas, dans les vallées sujettes aux crues, celles qu'on nomme les marais mouillés, de vieilles trognes content encore les légendes du marais fou, ancien refuge des hors-la-lois et parasites en tout genre. Ne reste plus que les cabanes de pêcheur pour témoigner de ce goût pour la vie sans permis. On comprend que l'on sort du marais en passant le chemin de fer. C'est le début de la Plaine. Hors d'eau, sèche, calcaire et couronnée d'éoliennes.

Sortir du marais, regarder ses bords, permet de comprendre sa formation. Nous voilà sur la faille, le point de rencontre du massif granitique armoricain et du bassin calcaire aquitain. Les quatre rivières qui alimentent le Marais (Le Lay, La Vendée, L'Autize, La Sèvres Niortaise) prennent leur source ailleurs, traversent des paysages différents, des cultures, pratiques autres. L'eau voyage et transporte un peu de ces territoires jusque dans le marais puis l'Océan.

Si l'on veut comprendre son fonctionnement et envisager son devenir, il faut les prendre en compte et penser à l'échelle des bassins versants afin que les usages de l'eau en amont ne nuisent pas à l'aval. Car l'eau qui court dans nos rivières échappe aux droits du sol. Elle court si vite, insaisissable, qu'elle désresponsabilise ceux qui en use. A qui appartient-elle ? A qui profite-elle ? Comment assurer son statut de bien commun ? Faut-il passer par des outils de gestion collective à représentants multiples ou bien déléguer à des experts en dialogue constant avec le terrain ?

Il s'agira d'apporter des éléments de réponses à ces questions en s'appuyant sur le cas de la rivière Vendée (longue de 82 km), inscrite dans son bassin versant, depuis Saint-Paul en Gâtine dans le Bocage Vendée, jusqu'à la Baie de l'Aiguillon.

Elle est particulièrement intéressante car sa gestion est déjà pensée à cette échelle, assurée par le syndicat des eaux Vendée Sèvre Autize à qui les EPCI ont délégué la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention au risque Inondation). Une dizaine de techniciens assurent aujourd'hui ce travail d'entretien des réseaux hydrauliques et de vigilance face aux inondations et aux détériorations des milieux (espèces invasives). L'égalité d'accès à l'eau et la contribution des habitants à la gestion de cette ressource est assurée par un montage financier et une taxe locale symbolique. Peut-on se satisfaire de cette forme de contribution, méconnue de la plupart des personnes ?

Quand la possibilité même d'habiter un territoire est liée à la gestion de l'eau (sans canaux, les terres seraient sous l'eau une grande partie de l'année), comment mobiliser les personnes habitant, travaillant ou visitant le territoire autour de la nécessité d'entretenir et de prendre soin du réseau hydraulique et des écosystèmes qui lui sont propre ?

L'eau est fédératrice de par l'imaginaire et les paysages spécifiques qu'elle génère dans le Marais Poitevin, auxquels sont très attachés les habitants. Comment cet attachement peut-il être le point de départ de mécanismes de solidarité et de recherche du juste partage de l'eau entre humains aux intérêts divers et milieux aux besoins spécifiques ?